

Établissements	Régie régionale	Services offerts
Les Centres de jeunesse Shawbridge		
Centre de jeunesse Mont Saint-Patrick Inc.		
Centre d'accueil Horizons de la Jeunesse		
Pavillon Foster	Montérégie	Adaptation sociale — Centre de réadaptation pour personnes alcooliques et toxicomanes: réadaptation interne

32234

Gouvernement du Québec

Décret 661-99, 9 juin 1999

CONCERNANT le Programme d'accès à des services de santé et à des services sociaux en langue anglaise pour des personnes d'expression anglaise de la région de Laval

ATTENDU QU'en vertu de l'article 15 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-4.2) toute personne d'expression anglaise a le droit de recevoir en langue anglaise des services de santé et des services sociaux, compte tenu de l'organisation et des ressources humaines, matérielles et financières des établissements qui dispensent ces services et dans la mesure où le prévoit un programme d'accès;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 348 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, une régie régionale de la santé et des services sociaux doit élaborer, en collaboration avec les établissements de sa région et, le cas échéant, conjointement avec d'autres régies régionales, un programme d'accès à des services de santé et des services sociaux en langue anglaise, pour les personnes d'expression anglaise dans les établissements qu'elle indique;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 508 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le gouvernement désigne parmi les établissements reconnus en vertu de l'article 29.1 de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11), ceux qui sont tenus de rendre accessibles aux personnes d'expression anglaise les services de santé et les services sociaux en langue anglaise;

ATTENDU QU'en vertu du décret 580-88 du 20 avril 1988, le gouvernement a désigné parmi les établissements reconnus en vertu de l'article 29.1 de la Charte de

la langue française, ceux qui sont tenus de rendre accessibles aux personnes d'expression anglaise les services de santé et les services sociaux en langue anglaise;

ATTENDU QUE les dispositions de la Loi sur les services de santé et les services sociaux qui régissent l'accès à des services de santé et à des services sociaux en langue anglaise aux personnes d'expression anglaise, s'appliquent dans le respect des dispositions de la Charte de la langue française;

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 348 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, un programme d'accès doit être approuvé par le gouvernement et être révisé au moins tous les trois ans;

ATTENDU QUE le programme d'accès de la région de Montréal Métropolitain a été approuvé par le décret 1388-89 du 23 août 1989;

ATTENDU QU'il y a lieu d'approuver un nouveau programme pour la région de Laval;

ATTENDU QU'en vertu d'une résolution dûment adoptée, la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Laval a adopté un tel programme d'accès et désire le soumettre à l'approbation du gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux et ministre de la Santé et des Services sociaux:

QUE le Programme d'accès à des services de santé et des services sociaux en langue anglaise pour des personnes d'expression anglaise de la région de Laval, annexé au présent décret, soit approuvé.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

PROGRAMME D'ACCÈS À DES SERVICES DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX EN LANGUE ANGLAISE POUR DES PERSONNES D'EXPRESSION ANGLAISE DE LA RÉGION DE LAVAL, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 348 DE LA LOI SUR LES SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX (L.R.Q., c. S-4.2).

**Liste des établissements et des services désignés et indiqués
1999**

Établissements	Services offerts
ÉTABLISSEMENT DÉSIGNÉ DE LA RÉGION	
Hôpital Juif de réadaptation	Tous les services
ÉTABLISSEMENTS INDIQUÉS DE LA RÉGION	
CLSC (4)	
Centre local de services communautaires des Mille-Iles	Info-Santé; accueil général/ évaluation/orientation; maintien à domicile/personnes âgées (sauf ergothérapie et physiothérapie); services dans deux écoles anglophones du territoire.
Centre local de services communautaires Norman-Bethune	Info-Santé; accueil général/ évaluation/orientation; services nursing et psychosociaux; maintien à domicile; programme famille enfance jeunesse (incluant écoles anglophones) programme santé mentale.
Centre local de services communautaires et centre d'hébergement et de soins de longue durée du Marigot	Info-Santé, accueil général/ évaluation/orientation; maintien à domicile.
CLSC-CHSLD Ste-Rose de Laval	Info-Santé, accueil général/ évaluation/orientation; services de maintien à domicile; soins en hébergement.
Centre hospitalier (1)	
Cité de la santé de Laval	Accueil, urgence, soins intensifs, réception des appels, archives, hôpital de jour, services de prélèvements.
Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse (1)	
Centre Jeunesse de Laval	Réception et évaluation de signalement; urgences jeunesse, services d'adoption, services prédécisionnels (LJC) réception et évaluation (LPJ) services psychosociaux; médiation familiale incluant expertise à la Cour supérieure pour la garde d'enfants.
CHSLD (4)	
Manoir St-Patrice Inc.	Service d'admission; services infirmiers; service diéto-alimentaire; ergothérapie.

**Liste des établissements et des services désignés et indiqués
1999**

Établissements	Services offerts
longue durée Laval — Centre d'accueil Fernand Larocque — Centre d'accueil La Pinière — Pavillon Duguay Enr. — Foyer Notre-Dame Enr.	sociaux en centre de jour; services infirmiers en pavillon.
Centre de séjour Laval Inc.	Centre de jour, services sociaux hébergement temporaire; urgence sociale.
Les Centres gériatriques Le Bel âge Inc.	Service d'admission, physiothérapie, ergothérapie, loisirs.
Centre de réadaptation (1)	
Le Centre de réadaptation Normand-Laramée	Mécanisme d'accès; services à la clientèle dans les quartiers Chomedey-Nord, Chomedey-Sud / Ste-Dorothée (éducateurs); services à l'enfant et à sa famille, incluant le programme Autisme et T.E.D. (éducateurs).

Des services en langue anglaise sont également accessibles à la clientèle anglophone auprès d'établissements situés dans d'autres régions, sous réserve que ces services apparaissent aux programmes d'accès de ces régions et à la suite d'une entente à intervenir entre elles.

Établissements	Régions régionales	Services offerts
ÉTABLISSEMENTS INDIQUÉS HORS RÉGION		
Hôpital Shriners pour enfants (Québec) Inc.	Montréal-Centre	Services courants.
Centre universitaire de santé McGill	Montréal-Centre	
— Hôpital Royal Victoria		Services courants (sauf services psychiatriques).
— L'Hôpital de Montréal pour enfants		Services courants (sauf services psychiatriques).
— Hôpital neurologique de Montréal		Services courants.
— Hôpital général de Montréal		Services courants (sauf services psychiatriques).
— Centre hospitalier thoracique de Montréal		Services courants (sauf services psychiatriques).
Hôpital général du Lakeshore	Montréal-Centre	Services courants (sauf services psychiatriques).
Centre hospitalier de St. Mary	Montréal-Centre	Services courants (sauf services psychiatriques).

Établissements	Régies régionales	Services offerts
L'Hôpital général Juif Sir Mortimer B. Davis	Montréal-Centre	Services courants.
Hôpital Catherine Booth de l'Armée du Salut	Montréal-Centre	Services courants.
Centre hospitalier Richardson	Montréal-Centre	Services courants.
L'Hôpital de réadaptation Lindsay	Montréal-Centre	Services courants.
Hôpital Marie Enfant	Montréal-Centre	Services aux traumatisés crâniens.
Centre hospitalier de l'Université de Montréal	Montréal-Centre	
— Campus Saint-Luc		Unité de désintoxication, services externes (clientèle adulte).
— Hôtel-Dieu de Montréal		Centre des grands brûlés.
Hôpital Sainte-Justine	Montréal-Centre	Urgence (unité de traumatologie).
L'Institut de réadaptation de Montréal	Montréal-Centre	Services aux clientèles présentant des incapacités sévères.
Hôpital Douglas	Montréal-Centre	Services courants.
Institut Philippe Pinel de Montréal	Montréal-Centre	Psychiatrie-justice.
Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse Ville Marie	Montréal-Centre	Services internes.
Les Centres de jeunesse Shawbridge	Montréal-Centre	Services internes.
Centre de jeunesse Mont Saint-Patrick Inc.	Montréal-Centre	Services internes.
Centre d'accueil Horizons de la jeunesse	Montréal-Centre	Services internes.
Hâvre-Jeunesse	Montréal-Centre	Services internes.
Maison Élisabeth	Montréal-Centre	Services internes.
Centre hospitalier juif de l'Espérance	Montréal-Centre	Services courants.
La Corporation du Centre hospitalier gériatrique Maimonides	Montréal-Centre	Services courants.
Hôpital Grace Dart	Montréal-Centre	Services courants.
Centre d'accueil juif	Montréal-Centre	Services courants.
Centre d'accueil Father Dowd	Montréal-Centre	Services courants.

Établissements	Régies régionales	Services offerts
Vigi Santé Ltée — Villa Mont-Royal — CHSLD Pierrefonds — CHSLD Dollard-des-Ormeaux	Montréal-Centre	Accueil, services infirmiers, services médicaux, physiothérapie, ergothérapie, services psychosociaux, services diététiques, services externes centre de jour.
Hôpital Mont Sinaiï	Montréal-Centre	Services courants.
L'Association montréalaise pour les aveugles	Montréal-Centre	Services courants.
Foyer Dorval	Montréal-Centre	Services courants.
CHSLD Centre-Ville de Montréal	Montréal-Centre	Services courants.
Centre Miriam	Montréal-Centre	Services courants (accès limité).
Centre Mackay	Montréal-Centre	Services courants.
Centre de réadaptation Constance-Lethbridge	Montréal-Centre	Services courants.
Centre d'accueil Le Programme de Portage Inc.	Montréal-Centre	Services courants.
Pavillon Foster	Montérégie	Services courants.

32233

Gouvernement du Québec

Décret 662-99, 9 juin 1999

CONCERNANT le Programme d'accès à des services de santé et à des services sociaux en langue anglaise pour des personnes d'expression anglaise de la région de l'Abitibi-Témiscamingue

ATTENDU QU'en vertu de l'article 15 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-4.2) toute personne d'expression anglaise a le droit de recevoir en langue anglaise des services de santé et des services sociaux, compte tenu de l'organisation et des ressources humaines, matérielles et financières des établissements qui dispensent ces services et dans la mesure où le prévoit un programme d'accès;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 348 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, une régie régionale de la santé et des services sociaux doit élaborer, en collaboration avec les établissements

de sa région et, le cas échéant, conjointement avec d'autres régies régionales, un programme d'accès à des services de santé et des services sociaux en langue anglaise, pour les personnes d'expression anglaise dans les établissements qu'elle indique;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 508 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le gouvernement désigne parmi les établissements reconnus en vertu de l'article 29.1 de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11), ceux qui sont tenus de rendre accessibles aux personnes d'expression anglaise les services de santé et les services sociaux en langue anglaise;

ATTENDU QU'en vertu du décret 580-88 du 20 avril 1988, le gouvernement a désigné parmi les établissements reconnus en vertu de l'article 29.1 de la Charte de la langue française, ceux qui sont tenus de rendre accessibles aux personnes d'expression anglaise les services de santé et les services sociaux en langue anglaise;